

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série A (série A) du Fonds d'obligations BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette série de parts du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-665-7700 ou à l'adresse [fonds@bmo.com](mailto:fonds@bmo.com), ou visitez le [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds).

### Bref aperçu

<b>Date de création du fonds :</b>	(Série A) 2 mai 1988	<b>Gestionnaire(s) de portefeuille :</b>	BMO Gestion d'actifs inc.
<b>Valeur totale au 5 mars 2012 :</b>	3,0 milliards de dollars	<b>Distributions :</b>	Chaque mois, dans le cas du revenu; en décembre, dans le cas des gains en capital
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	1,59 %	<b>Placement minimal :</b>	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel)

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectifs de produire un revenu en intérêts élevé et d'offrir un potentiel de croissance de la valeur de votre placement. Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de haute qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada et ayant une échéance de plus de un an. Le fonds peut investir jusqu'à 30 % du coût d'achat des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 5 mars 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

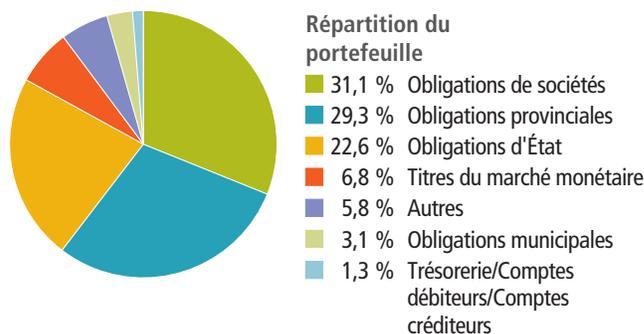
#### Dix principaux placements (au 5 mars 2012)

1. BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé, série I
2. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 1<sup>er</sup> juin 2021
3. Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1<sup>er</sup> juin 2041
4. Fiducie du Canada pour l'habitation, obligations hypothécaires, série 24, garanties, 2,700 %, 15 déc. 2013
5. Fiducie du Canada pour l'habitation, obligations hypothécaires, série SEP, garanties, 1,850 %, 15 déc. 2016
6. Banque royale du Canada, série 6, billets à moyen terme, taux fixe/variable, remboursables, 5,450 %, 4 nov. 2018
7. Banque Canadienne Impériale de Commerce, billets de dépôt de premier rang, non garantis, 3,100 %, 2 mars 2015
8. Province d'Alberta, billets non garantis, 2,850 %, 19 janv. 2024
9. Province de Québec, débetures non garanties, 9,375 %, 16 janv. 2023
10. Fiducie du Canada pour l'habitation, obligations hypothécaires, série 22, garanties, 3,550 %, 15 sept. 2013

**Nombre total de placements 158**

**Les 10 principaux placements représentent 26,7 % du fonds.**

#### Répartition des placements (au 5 mars 2012)



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la série du fonds au cours des 10 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

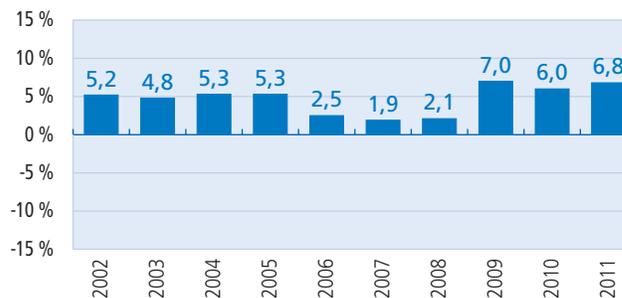
Il est important de noter que le rendement passé de la série n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

#### Rendement moyen

Au 29 février 2012, la personne qui a investi 1 000 \$ dans cette série du fonds il y a 10 ans détient aujourd'hui 1 568 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 4,6 %.

### Rendements annuels

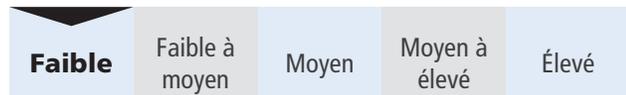
Ce graphique montre le rendement annuel de la série au cours des 10 dernières années civiles. La série a perdu de sa valeur pendant 0 de ces 10 années.



### Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. BMO Investissements Inc. estime que le risque associé au présent fonds est Faible.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette série de parts du fonds.



### Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### À qui le fonds est-il destiné?

#### Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de titres à revenu fixe canadien principal pour votre portefeuille
- vous êtes intéressé par le potentiel de revenu plus élevé qu'offrent les obligations à plus long terme faisant partie du portefeuille du fonds
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

### Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série A du fonds.

Le fonds a d'autres séries de parts. Les frais sont différents pour chaque série. Vous devriez vous informer sur les autres séries de parts qui pourraient vous convenir.

#### 1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des parts de série A du fonds par l'entremise de BMO Investissements Inc.

#### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 30 septembre 2011, les frais de la série A du fonds s'élevaient à 1,59 % de sa valeur, ce qui correspond à 16 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

#### Taux annuel (en % de la valeur de la série)

##### Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des parts de série A du fonds.

1,59 %

##### Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit du coût des opérations du fonds.

–

##### Frais du fonds

1,59 %

#### Commission de suivi

BMO Investissements Inc. verse à votre courtier (ou à votre courtier exécutant) une commission de suivi tant que vous possédez des titres du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre courtier vous fournit. Votre courtier peut verser une partie de la commission à votre conseiller.

La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Son taux dépend des modes de souscription offerts :

**Commission de suivi** - jusqu'à 0,60 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 6 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou substituerez des parts du fonds.

#### Frais

##### Frais de négociation à court terme

#### Ce que vous payez

Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.

##### Frais de substitution

Aucuns. Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition, des frais de substitution et des frais de rachat si vous faites un placement par l'entremise d'un courtier inscrit autre que BMO Investissements Inc.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette série de parts du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.  
77 King Street West, bureau 4200  
Toronto (Ontario)  
M5K 1J5

Sans frais 1-800-665-7700  
[www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds)  
Courriel : [fonds@bmo.com](mailto:fonds@bmo.com)